



Département du LOIRET
Communauté de Communes
de la Beauce Loirétaine

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DELIBERATION N°C2019_37
AVIS SUR LE PROJET ROLIEU DE LION-EN-BEAUCE**

L'an deux mil dix-neuf, le 20 juin, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 13 juin 2019, s'est réuni à la salle polyvalente de Huêtres, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice :.....42
Conseillers présents :.....32
Pouvoir(s) :04
Votants :.....36

Conseillers titulaires présents :

Thierry BRACQUEMOND, Lucien HERVE, Hubert JOLLIET, Isabelle ROZIER, Pascal GUDIN, Gilles FUHRER, David JACQUET, Jean-François MALON, Gervais GREFFIN, Yves PINSARD, Martial SAVOURE-LEJEUNE, Yolande OUBOUA, Gilles MOREAU, Bernard TEXIER, Brigitte BLAIN, Nadine JOVENIAUX, Claude PELLETIER, Annick BUISSON, Christian MORIZE, Odile PINET, Christophe LLOPIS, Didier VANNIER, Isabelle BOISSIERE, Jean-Bernard VALLOT, Gérard HUCHET, Christophe SOUCHET

Conseillers suppléants présents ayant pris part au vote :

Florence BRICE, Frédéric MARCILLE

Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir :

Louis-Robert PERDEREAU, Bruno VAN DE KERKHOVE, Marc LEBLOND, Éric DAVID

Conseillers excusés :

Dominique BILLARD

Conseillers absents :

Marc LEGER, Isabelle BOUTET, Joël CAILLARD, Mélanie LANDUYT, Nadine GUIBERTEAU, Thierry CLAVEAU

Secrétaire de séance : Gilles FUHRER

DELIBERATION N°C2019_37
AVIS SUR LE PROJET EOLIEN DE LION-EN-BEAUCE

Envoyé en préfecture le 21/06/2019
Reçu en préfecture le 21/06/2019
Affiché le 
ID : 045-200035764-20190620-2019_37-DE

DELIBERATION N°C2019_37
AVIS SUR LE PROJET EOLIEN DE LION-EN-BEAUCE

La société « Ferme éolienne de Lion-en-Beauce » projette l'installation de 3 éoliennes sur la commune de Lion-en-Beauce. Leur puissance nominale est 2,625 MW. Leur hauteur en bout de pale est de 137m.

Le Président rappelle que les conseillers communautaires intéressés à cette affaire sont invités, le temps de la discussion, à ne pas prendre une part active aux débats ni au vote.

Considérant le retrait de Monsieur Christian MORIZE qui ne prend pas part ni aux débats ni aux votes.

Entendu l'exposé du Président

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SNC Ferme Eolienne de Lion-en-Beauce
- D'autoriser le Président ou le vice-président délégué à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à la majorité de 35 Voix Pour, et 1 Abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Patay, le 21 juin 2019

Le Président,
Thierry BRACQUEMOND

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 21 juin 2019

Ets de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 21 juin 2019

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Brotonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyen" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.